

MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Lundi 6 mai 2013

1. Ouverture de la séance :

Monsieur Louis Désy ouvre la séance à 19 h 00.

Sont présents : les conseillers Jacques Blain, Denis Dion, Raymond Fournier, Nancy Lacroix et Jocelyn Poulin. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe Odette Bérard sont aussi présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Louis Désy d'adopter l'ordre du jour.

13-2314.1

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2013.
4. Adoption des revenus et dépenses.
5. Dépôt des activités de fonctionnement au 30 avril 2013.
6. Rapport du maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :

Résolutions (2) concernant la 2^e tranche de financement (assainissement des eaux usées)

Résolution concernant le règlement complet et final (déversement d'huile)

Résolutions (2) entente St-Isidore et Newport

Résolution – autorisation au coordonnateur en sécurité incendie

Résolution – compagnie Xittel

Résolution – gravelage de chemin (Jean-François Loubier)

Résolution – location d'un "roll-off"

Résolution – achat de la passerelle (CIMO)

Assemblée générale annuelle – Tourisme Cantons-de-l'Est

Réno-village (fosses septiques)

Téléphone public (Marcel Pouliot – MRC)

Fondation du CSS du Haut-Saint-François

Rapport annuel 2012 – MMQ

Demande du Conseil de gestion de la fabrique

9. Période de questions
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2013 :

13-2314.2

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Denis Dion d'adopter le procès-verbal mentionné en titre. Adopté à l'unanimité.

13-2314.3

4. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Denis Dion d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 avril 2013 pour un total des dépenses d'une somme de 74 968,15 \$ et d'un total des revenus d'une somme de 173 85,05 \$. Adopté à l'unanimité.

5. Dépôt des activités de fonctionnement au 30 avril 2013 :

La secrétaire-trésorière demande aux membres du conseil de prendre connaissance du rapport qu'elle leur a remis pour pouvoir en rediscuter lors du prochain comité de travail.

6. Rapport du Maire :

M. le maire Jean Bellehumeur nous parle des différents sujets qu'il a pris connaissance depuis son retour :

- Concernant l'assainissement des eaux usées, un courriel a été envoyé à l'ingénieur Dominic Mercier pour la formation des deux personnes responsables (soit Richard Martin et Louise St-Laurent) avant le mois de septembre 2013 ;
- Une demande pour notre 2^e tranche de financement a été envoyée, c'est la Caisse populaire des Hauts-Boisés qui a obtenu ce financement et un compte devrait être envoyé aux utilisateurs du système en juin ou juillet 2013 ;
- Concernant le déversement d'huile qui s'était produit en 2010, la compagnie d'assurance nous a fait parvenir un chèque pour le règlement complet ;
- Pour ce qui est du ponceau 291 qui a été changé entre Chartierville et St-Isidore, les ententes devront être signées sous peu ;
- Mme Joanie Otis qui avait été engagée par le CLD à titre d'agent de développement nous a quitté ; le maintien du budget a été reporté jusqu'en mars 2014 et une nouvelle personne devra être engagée sous peu ;
- Deux (2) rencontres sont prévues pour Chartierville concernant les éoliennes ; la première rencontre se tiendra le 10 juin pour des explications sur le règlement à adopter ; la deuxième rencontre se veut une consultation publique avec animation qui se tiendra le 8 juillet ; ces deux rencontres se tiendront au centre communautaire à compter de 19 heures.

7. Rapport des comités *ad hoc* :

CIMO et CICM :

Concernant le centre d'interprétation de la côte magnétique, M. Fournier souligne que nous sommes dans l'attente de la décision finale du Tribunal administratif ; il semble qu'il n'y ait eu aucune opposition et que le contrat de location pourra être signé avec MM. André et Yves Maurice avant la fin de mois de mai 2013. Par la suite, nous pourrons débiter l'aménagement du terrain ; Mme Joane Dubé, membre du comité du CICM nous annonce que la personne choisie pour travailler au CICM pendant la période estivale est Mme Dominique De Repentigny.

Pour ce qui est du rehaussement du Centre d'interprétation de la mine d'or (CIMO), monsieur Fournier a reçu la soumission pour l'installation de la passerelle sur le ruisseau Mining et sur réception de 50% de cette soumission, les travaux devraient débiter sous peu.

Infrastructures :

M. Poulin explique qu'il a assisté à deux rencontres concernant les normes d'éclairage pour les futurs lampadaires et il devra revoir le tout cette semaine.

Concernant le chauffage et la rénovation du centre communautaire, deux demandes de subvention ont été envoyées auprès du FAIC (fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire) et nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Comité immobilier :

M. Désy rappelle la rencontre du 25 mai prochain, à 14 heures avec Mmes Lise Langlois et Lise Got du CLD afin d'expliquer le dossier des maisons écologiques.

Loisirs :

Madame Lacroix mentionne avoir reçu la confirmation d'un montant de 600\$ pour la fête nationale ; elle demande donc à la secrétaire-trésorière de faire la demande pour le permis de boisson, le permis de la SO-CAN ainsi que la location d'une toilette chimique pour la période estivale.

Concernant le projet biomasse, le groupe de recherche devrait nous faire parvenir un rapport de leurs constatations.

Comité consultatif urbanisme :

M. Blain parle d'une dérogation mineure qui a été approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme concernant les résidences au 17-19 St-Hyacinthe, propriétés de Mme Annie-Claude Verret ; ce dossier sera soumis au prochain conseil, soit le 3 juin 2013.

Plan sécurité civile :

M. Dion informe les membres du conseil qu'il doit assister à une rencontre avec des représentants de la sécurité civile le 13 mai 2013 à la MRC du Haut-Saint-François à 9h00 ; il nous fera un compte-rendu par la suite.

8. Informations, correspondance & demandes diverses :

Résolutions concernant la 2^e tranche de financement (assainissement des eaux usées) :

13-2315

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS DION, APPUYÉ PAR JACQUES BLAIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Chartierville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés pour son emprunt du 14 mai 2013 au montant de 611 500 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro **2010-01**, au pair¹, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

53 700 \$	2,57000 %	14 mai 2014
55 300 \$	2,57000 %	14 mai 2015
56 800 \$	2,57000 %	14 mai 2016
58 400 \$	2,57000 %	14 mai 2017
387 300 \$	2,57000 %	14 mai 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci. Adopté à l'unanimité.

13-2316

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2010-01, la municipalité de Chartierville souhaite emprunter par billet un montant total de 611 500 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS DION, APPUYÉ PAR JACQUES BLAIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 611 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **2010-01** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire Jean Bellehumeur et la secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme ;

QUE les billets soient datés du 14 mai 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	53 700 \$
2015.	55 300 \$
2016.	56 800 \$
2017.	58 400 \$
2018.	60 100 \$ (à payer en 2018)
2018.	327 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Chartierville émette pour un terme plus court que le **terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans** (à compter du 14 mai 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **2010-01**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. Adopté à l'unanimité.

Résolution concernant le règlement complet et final (déversement d'huile) :

13-2317

En considération de la somme de 32 012,16\$ reçue de la Federated Insurance Company dans le dossier Chauffage Robert Verret Inc., il est proposé par Louis Désy, appuyé par Jacques Blain que la municipalité de Chartierville autorise le maire Jean Bellehumeur et la secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme à signer le reçu-quittance dans le but de produire une déclaration de règlement hors cour au dossier de la Cour du Québec. Adopté à l'unanimité.

Entente St-Isidore :

13-2318

Considérant que **Saint-Isidore** et **Chartierville** partagent une partie de la route 210 comme frontière commune;

Considérant que cette frontière commune mesure environ 1.38 km, incluant toute la section 210-1-80 (environ 0.58 km) et une partie de la section 210-1-90 (environ 0.8 km);

Considérant que la section 210-1-80 fait l'objet d'une entente intervenue le 7 août 2007 entre **Saint-Isidore** et la municipalité de **Newport**, en vertu de laquelle **Newport** assume seule l'entretien de cette section de la route 210, en lieu et place de **Saint-Isidore**;

Considérant Chartierville et Saint-Isidore souhaitent partager la responsabilité de l'entretien de la route 210 sur leur frontière commune;

EN CONSÉQUENCE, LA PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1-Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;

2-Saint-Isidore assume seule l'entretien de la section 210-1-80 de la route 210, cette section faisant l'objet de l'entente intervenue avec la municipalité de **Newport**;

3-Chartierville assume seule l'entretien de la partie commune de la section 210-1-90 de la route 210, à l'exception de l'entretien du ponceau # **291**, situé près de la limite entre les sections 210-1-80 et 210-1-90;

4-Chartierville et **Saint-Isidore** assument de façon commune tous les coûts d'entretien, de réparation et de remplacement du ponceau # **291**, selon la proportion suivante: **Saint-Isidore** paie **42%**, et **Chartierville** **58%**;

5- Chartierville est responsable de l'exécution des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement du ponceau # **291**, ainsi que de l'engagement et de la gestion du personnel ou des entrepreneurs nécessaires;

6-Les coûts d'entretien, de réparation ou de remplacement du ponceau # **291** ne comprennent que les coûts directs, dont les salaires, les matériaux, les frais d'ingénierie et de surveillance, les coûts d'entrepreneurs, et de certificats d'autorisation le cas échéant;

7-Saint-Isidore paiera sa part de 42% des coûts sur présentation par **Chartierville** des pièces justificatives, dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement;

8-Cette entente aura une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} février 2013, et est accompagnée d'une copie conforme de la résolution des conseils municipaux des parties qui l'approuvent. Elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de trois (3) ans, à moins que l'une des parties à l'entente n'informe par courrier recommandé l'autre partie de son intention d'y mettre fin avant le 1^{er} octobre précédant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement. Cet avis de non-renouvellement devra être accompagné de la copie conforme de la résolution du conseil municipal qui l'autorise.

Il est donc proposé par Denis Dion, appuyé par Louis Désy que la municipalité de Chartierville mandate, monsieur, le maire Jean Bellehumeur à signer cette entente entre les municipalités de St-Isidore, Newport et Chartierville. Adopté à l'unanimité.

Entente St-Isidore - Newport :

13-2319

Considérant que Newport et Saint-Isidore partagent comme frontière commune une partie de la route 210;

Considérant que Saint-Isidore et Chartierville partagent comme frontière commune une partie adjacente de la route 210;

Considérant que par une entente intervenue le 7 août 2007, Saint-Isidore et Newport ont convenu que Newport assume seule tous les frais d'entretien d'une partie de la route 210 située sur la frontière commune entre Chartierville, à savoir la section 210-1-80 (environ 0.58 km);

Considérant que par une entente intervenue le 1^{er} février 2013, Chartierville et Saint-Isidore ont convenu du partage des responsabilités de l'entretien de la route 210 sur leur frontière commune, incluant la section 210-1-80, qui demeure sous la seule responsabilité de Saint-Isidore, et donc de Newport en vertu de l'entente du 7 août 2007;

Considérant que l'entretien de la route 210 inclut l'entretien de chemins d'hiver, ainsi que le profilage du chemin gravelé et le recouvrement par de l'abat-poussière pendant l'été ;

Considérant que la virée pour les chasse-neige correspond à l'entrée de la propriété de M. Labranche, située sur la section 210-1-80;

Considérant les ententes verbales et les pratiques qui ont régi la situation des chemins d'hiver, ainsi que du profilage et de l'épandage d'abat-poussière sur les sections 210-1-80 et 210-1-90 dans les années passées;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1- Les parties conviennent que le partage des travaux de déneigement, de profilage et d'épandage d'abat-poussière sur la route 210 s'effectuera selon les dispositions de la présente entente;
- 2- Les autres travaux d'entretien de la route 210, incluant le chargement de gravier de la route, et l'entretien, la réparation ou le remplacement des ponts et ponceaux demeurent partagés selon les ententes respectives déjà intervenues entre les parties et mentionnées plus haut;
- 3- Chartierville sera responsable du déneigement de la route 210 pour toute la section 210-1-90, et pour cette portion de la route 210-1-80 qui va de la section 210-1-90 jusqu'à la virée située à l'entrée de la propriété de M. Labranche;
- 4- Newport sera responsable du profilage du chemin gravelé, et de l'épandage d'abat-poussière pour toute la section 210-1-80, et pour cette portion de la section 210-1-90 qui va de la section 210-1-80 jusqu'à l'entrée de la propriété de la compagnie Domtar portant le # 95;
- 5- S'il devait s'avérer nécessaire de faire du rechargement de gravier sur la section 210-1-90, cette responsabilité incombera à Chartierville. Newport et Chartierville conviennent à cet égard de coordonner leurs travaux, afin d'éviter autant que possible d'avoir à profiler inutilement le chemin, ou d'épandre inutilement de l'abat-poussière;
- 6- Cette entente aura une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} mai 2013, et est accompagnée d'une copie conforme de la résolution des conseils municipaux des parties qui l'approuvent. Elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de trois (3) ans, à moins que l'une des parties à l'entente n'informe par courrier recommandé les autres parties de son intention d'y mettre fin avant le 1^{er} octobre précédant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement. Cet avis de non-renouvellement devra être accompagné de la copie conforme de la résolution du conseil municipal qui l'autorise.

Il est donc proposé par Denis Dion, appuyé par Louis Désy que la municipalité de Chartierville mandate, monsieur le maire Jean Bellehumeur à signer cette entente entre les municipalités de St-Isidore, Newport et Chartierville. Adopté à l'unanimité.

Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie :

13-2320

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Saint-François est présentement en vigueur ;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chap. S-3,4 prévoit que :

**Art.13 : Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma ...*

**Art. 34 : Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.*

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité civile ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Jocelyn Poulin que le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la municipalité de Chartierville. Adopté à l'unanimité.

13-2321

Résolution concernant l'obligation pour les barrages :

Attendu que la compagnie Xittel devait desservir la municipalité de Chartierville en matière d'internet haute vitesse, pour tous les résidents qui n'y ont pas accès;

Attendu que les responsables de Xittel rencontrés par le maire de Chartierville étaient confiants de remplir ce mandat, même si Chartierville a adopté une résolution souhaitant que toute tour d'émission soit située à une distance de 500 mètres de toute habitation;

Attendu que la collaboration de Xittel a par la suite été totalement absente;

Attendu que Xittel indiquait même aux usagers potentiels situés près de St-Isidore d'Auckland, qu'ils ne pouvaient être desservis, alors qu'ils le pouvaient;

Attendu que Xittel s'est défilée de ses obligations en prétextant que la limite de 500 mètres rendait son service non rentable, après avoir indiqué le contraire au maire;

Attendu qu'il est manifeste que Xittel ne remplira jamais ses obligations envers Chartierville, à moins d'y être forcé par voie de justice;

Attendu que la municipalité de Chartierville n'a pas l'intention de s'engager dans la voie judiciaire, puisqu'un concurrent de Xittel a profité de son inaction pour occuper le territoire et le desservir;

Attendu que la MRC demande à Chartierville de renoncer à la tour de transmission qui devait être installée par Xittel au profit d'autres localités de la MRC;

En conséquence, sur proposition de Nancy Lacroix, appuyée par Jacques Blain, **il est résolu** de renoncer à l'érection par la compagnie Xittel d'une tour de transmission d'internet haute vitesse sur le territoire de la municipalité, et d'en aviser la MRC du Haut St-François afin qu'elle fasse bénéficier une autre localité de cette tour. Adopté à l'unanimité.

13-2322

Gravelage de chemin :

Attendu que M. Jean-François Loubier, propriétaire d'un terrain à Chartierville sur le chemin Brise-culottes, a formulé une demande à la municipalité pour la réfection de son chemin ;

Attendu que les conseillers ont étudié cette demande ;

Attendu que le propriétaire s'engage à effectuer les travaux ;

En conséquence, sur proposition de Jocelyn Poulin, appuyé par Nancy Lacroix, **il est résolu** que la municipalité, sur présentation de pièces justificatives des travaux effectués, s'engage à remettre au propriétaire une somme de 1 500 \$ et que cette partie de chemin soit entretenue par la municipalité dans la mesure du possible pendant la période estivale. Adopté à l'unanimité.

Location d'un roll-off :

13-2323

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Raymond Fournier que la municipalité de Chartierville autorise la secrétaire-trésorière à signer à compter du 13 mai 2013. Adopté à l'unanimité.

Achat de la passerelle (CIMO) :

13-2324

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Louis Désy que la municipalité de Chartierville accepte la soumission de la compagnie d'Arbre en Arbre Canada Inc. pour la réalisation d'une passerelle au-dessus du ruisseau Mining pour la somme de 11 797,22 \$ (taxes en sus) à être versée en deux versements. Adopté à l'unanimité.

Assemblée générale annuelle – Tourisme Cantons-de-l'Est :

La secrétaire-trésorière fait lecture de l'invitation pour l'assemblée générale annuelle de Tourisme Cantons-de-l'Est. M. Fournier retient ce document.

Réno-village (fosses septiques) :

La secrétaire-trésorière s'est informée auprès de M. Pierre Laliberté du programme "Réno-Village" concernant la possibilité de faire l'installation d'une fosse septique. Le tout est possible en autant que le citoyen rencontre les normes de ce programme et qu'il fasse, en même temps, des rénovations à sa maison pour une valeur d'environ 2 000 \$. Des formulaires sont disponibles au bureau municipal.

Téléphone public (Marcel Pouliot – MRC) :

Après avoir parlé avec Marcel Pouliot de la MRC, il serait possible d'acheter un téléphone pouvant aller à l'extérieur en autant que celui-ci soit protégé par une petite cabine murale. Ce téléphone ne servira cependant que pour les appels locaux ; les interurbains seront bloqués.

Fondation du CSS du Haut-Saint-François :

Mme Hélène Tremblay, présidente de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François sollicite l'appui de la municipalité pour une commandite ou l'achat de billets pour le concert de musique classique qui se tiendra le 1^{er} juin 2013 à 19 heures à l'Église Trinity Church de Cookshire-Eaton.

Rapport annuel 2012 – MMQ :

À la demande de la Mutuelle des municipalités du Québec, la secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel 2012. Ce document peut être consulté au bureau municipal.

Demande du Conseil de gestion de la fabrique :

Mme Suzanne Roy demande à la municipalité la possibilité de tenir une messe en plein air à notre nouveau pavillon le 30 juin 2013 ; il serait aussi possible qu'un dîner aux hot-dogs soit servi pour apporter des fonds à la fabrique. Après discussion, les conseillers sont d'accord avec cette demande.

Signature du contrat pour la location du terrain de MM. André & Yves Maurice :

13-2325

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Nancy Lacroix d'autoriser le maire Jean Bellehumeur et la secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme à signer le contrat de location avec MM. André et Yves Maurice en présence de la notaire Claire Bouffard, dès que l'autorisation offi-

cielle du Tribunal administratif du Québec nous soit parvenue. Adopté à l'unanimité.

13-2326

Résolution d'appui au comité immo :

ATTENDU QUE la population de notre municipalité a chuté de 22% entre 2009 et aujourd'hui et que nous ne sommes plus que 307 habitants;

ATTENDU QUE nous nous considérons comme une municipalité dévitalisée en raison du manque flagrant de services de proximité;

ATTENDU QUE nous sommes éloignées des centres économiques de la région;

ATTENDU QUE nous cherchons à revitaliser notre environnement en développant nos attraits touristiques et en attirant de nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE la beauté de la nature qui nous entoure est propice à un développement immobilier soucieux de l'environnement;

ATTENDU QUE nous sommes conscients que nous devons trouver un projet original et innovant pour attirer des nouveaux arrivants dans notre région;

Il est donc proposé par Louis Désy, appuyé par Denis Dion que le Conseil manifeste son chaleureux appui au projet de développement d'une coopérative d'habitations écologiques parrainé par son Comité immobilier. Adopté à l'unanimité.

9. Période de questions :

10. Affaires nouvelles :

11. Levée de la séance :

13-2327

La séance est levée à 20h40 par Nancy Lacroix sous la résolution 13-2327.

Jean Bellehumeur, maire

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière